



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

eau

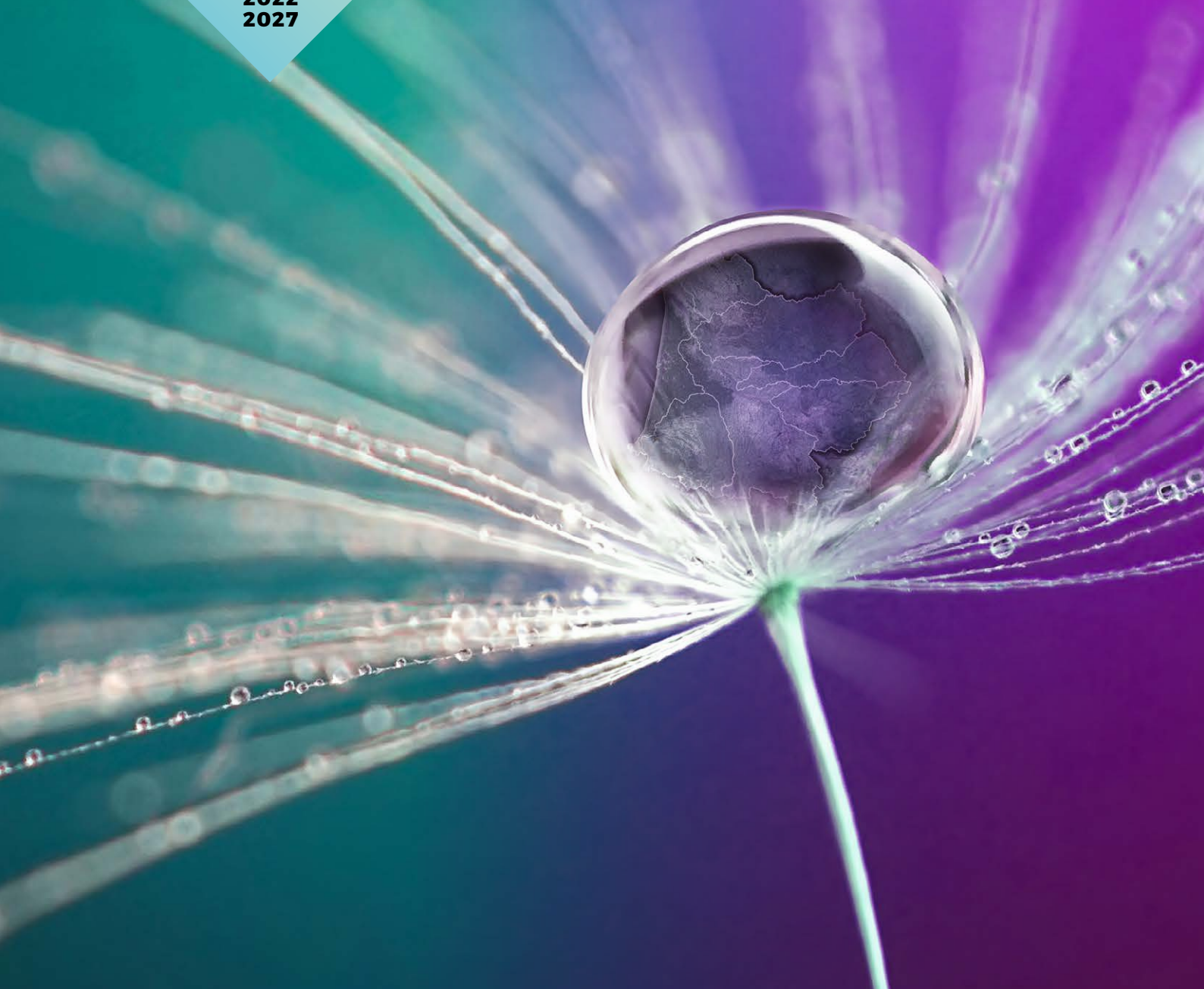
GRAND SUD-OUEST
COMITÉ DE BASSIN ADOUR-GARONNE

PROJET

SDAGE
PDM

**2022
2027**

DONNEZ VOTRE AVIS SUR L'EAU !
La politique de l'eau
du bassin Adour-Garonne
pour les 6 prochaines années



La politique publique de l'eau sur le bassin Adour-Garonne

Le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et le programme de mesures (PDM) associé, définissent la politique de l'eau du bassin Adour-Garonne pour la période 2022-2027. Le SDAGE fixe les objectifs de bon état des eaux et le PDM définit les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le bon état des eaux de nos rivières, lacs, nappes souterraines et littoraux, est un objectif national et européen, à atteindre d'ici 2027.

C'est une ambition collective structurante pour les années à venir. Les enjeux sont vitaux car **nous devons adapter nos territoires aux changements majeurs en cours, dont le dérèglement climatique, l'augmentation de la population et la disparition de la biodiversité.**

Le SDAGE et son PDM s'articulent avec le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI) du bassin Adour-Garonne et le document stratégique de façade (DSF) Sud-Atlantique.

Ces documents mis à jour, sont soumis à consultation des partenaires institutionnels et du public à partir du 1^{er} mars 2021, en vue de leur adoption début 2022.

QU'EST CE QU'UNE EAU EN BON ÉTAT ?

Une eau en bon état permet le maintien de la vie aquatique et la satisfaction des besoins humains.
Elle ne contient pas de produit toxique.
Elle est disponible en quantité suffisante pour tous.

Une vulnérabilité particulière du bassin Adour-Garonne face au changement climatique

Face aux enjeux des changements globaux majeurs (changement climatique, perte de la biodiversité, augmentation de la population) et de la santé publique, le SDAGE 2022-2027 propose la mise en œuvre d'une politique de l'eau permettant aux territoires de s'adapter à ces mutations profondes et d'en atténuer les effets.

Les impacts du dérèglement climatique en 2050 sur le bassin Adour-Garonne

-20% à -40% du débit des rivières



Augmentation de la température moyenne de l'eau des rivières



Élévation du niveau de la mer : risque de submersion marine et d'érosion côtière

1,2 milliard de m³ d'eau de déficit entre besoins et ressources en eau



Augmentation des phénomènes extrêmes : sécheresses et inondations



Estuaire de la Gironde envasé de manière plus durable

+ 1,5 million d'habitants principalement sur la façade littorale et dans les grandes agglomérations



ÉTAT DES LIEUX 2019

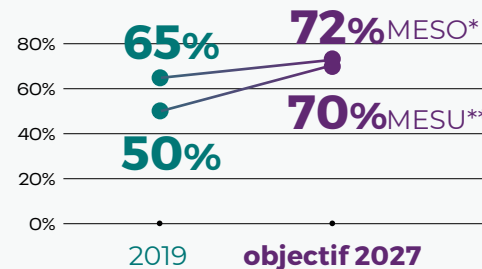
Des avancées importantes

50 % de masses d'eau superficielles sont en bon état écologique. Ce chiffre a progressé de 7 % en 6 ans, faisant d'Adour-Garonne le premier bassin de France Métropolitaine pour les masses d'eau en bon état.

Des problématiques prégnantes

- les pollutions diffuses (liées à l'utilisation des pesticides et l'excès d'azote) et leur impact notamment sur les eaux souterraines,
- la performance insuffisante des réseaux et de certaines stations d'épuration,
- les altérations de l'hydromorphologie des cours d'eau.

Pourcentage de bon état des eaux sur le bassin Adour-Garonne



*MESO : masses d'eau souterraine
**MESU : masses d'eau superficielles

2808 masses d'eau superficielles
144 masses d'eau souterraine

OBJECTIF POUR 2027

70 % DES RIVIÈRES DU BASSIN EN BON ÉTAT

Des objectifs environnementaux **réalistes** pour 2027 au regard de la situation et de la capacité des acteurs.

3,1 milliards d'euros, c'est le coût estimé des actions à mener pour atteindre cet objectif.

En retour, ces actions doivent permettre de sécuriser le bon fonctionnement des milieux aquatiques, la qualité de l'eau potable et de garantir la quantité d'eau nécessaire pour tous les usages.

Le SDAGE intègre ces enjeux par la prise en compte des mesures du Plan d'Adaptation au Changement Climatique (PACC), il présente des principes fondamentaux, qui doivent présider à la mise œuvre de toutes les actions concourant à une gestion équilibrée de la ressource en eau, en tenant compte des changements majeurs. Il demande notamment de rechercher systématiquement une combinaison d'actions multiples, de la modification de pratiques jusqu'aux mesures d'investissements si nécessaire. Il préconise également de favoriser des mesures réversibles et adaptables pour prendre en compte les évolutions à long terme dues au changement climatique.

La mise en œuvre du SDAGE consolide l'organisation de la gestion de l'eau (gouvernance locale par bassin), elle permet la réalisation des investissements nécessaires sur les territoires et incite à modifier les pratiques d'utilisation de l'eau pour atteindre le bon état.

L'adaptation à ces changements majeurs nécessite de mieux intégrer les enjeux de l'eau dans l'aménagement du territoire. Enfin, il est indispensable de développer des analyses économiques pour veiller à une bonne efficacité des actions, y compris en termes de coût en tenant compte de l'acceptabilité par les acteurs et des enjeux sur le long terme (dont ceux du changement climatique).

THÉMATIQUES TRANSVERSALES RENFORCÉES DANS LE SDAGE

Le bassin Adour-Garonne en quelques chiffres

23% du territoire national métropolitain pour
10% de la population métropolitaine

118 000 km²
120 000 km de cours d'eau
630 km de littoral
8 millions d'habitants en 2019
2 métropoles, accueillant **20%** de la population du bassin

30% de zones de montagne

48% de surface agricole utile

34% de forêts



SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE)

Renforcer et rendre plus opérationnelle la gouvernance locale



SOLUTIONS FONDÉES SUR LA NATURE (SFN)

Utiliser les écosystèmes naturels pour assurer des fonctions au bénéfice de la qualité de l'eau et des milieux



GESTION DES EAUX PLUVIALES

Favoriser l'infiltration et la rétention des eaux de pluie



URBANISME

Mieux intégrer les enjeux de l'eau dans les plans locaux d'urbanisme



ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

Assurer l'efficacité des programmes d'actions à moindre coût en prenant en compte l'acceptabilité sociale et économique

ORIENTATION A Créer les conditions de gouvernance favorables au bon état

Cette orientation vise à une gouvernance de la politique de l'eau plus transparente, plus cohérente et à une échelle plus opérationnelle :

- mieux connaître pour mieux gérer (transparence, partage de l'information, évaluation des politiques),
- concilier les politiques de l'eau et d'aménagement du territoire en intégrant les enjeux de l'eau,
- développer les analyses socio-économiques dans les territoires.

PRINCIPES & MODALITÉS D'ACTIONS

Adapter la gouvernance à la bonne échelle :
du Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) jusqu'à l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

Améliorer la connaissance des milieux.

Renforcer l'information et la formation (public, élus).



Développer les SAGE sur l'ensemble du bassin.



Favoriser, par la gouvernance dans les territoires, le **verdissement des villes** et le **recyclage des eaux** grâce à la mise en place de solutions fondées sur la nature.



Intégrer dans les documents d'urbanisme, les enjeux liés à l'eau sur leur territoire.



Favoriser, dans les documents d'urbanisme, la **bonne gestion des eaux pluviales** notamment via l'aménagement des espaces.



Faciliter les décisions grâce aux analyses comparatives des avantages et des coûts des actions dans les territoires.



100%

du bassin couvert
par des SAGE
d'ici 2027

ORIENTATION B Réduire les pollutions

Les pollutions compromettent le bon état des milieux aquatiques mais aussi les différents usages sensibles tels que l'alimentation en eau potable, la baignade, les loisirs nautiques, la pêche et la production aquacole et conchylicole.

Il est donc essentiel de :

- privilégier les actions préventives (réduction des pollutions à la source, bonnes pratiques) et,
- d'organiser la synergie de moyens techniques, réglementaires et financiers.

PRINCIPES & MODALITÉS D'ACTIONS

Réduire toutes les pollutions domestiques.

Favoriser les infrastructures agroécologiques et développer les filières locales (circuits courts) et à **bas niveau d'intrants** pour accompagner l'évolution des pratiques agricoles.

Préserver et reconquérir la qualité des eaux des estuaires et des lacs naturels sur le littoral.



Définir dans les SAGE, **des règles limitant l'usage des intrants** (pesticides et nitrates).



Infiltrer l'eau, l'épurer et limiter l'érosion des sols grâce à la mise en place de solutions fondées sur la nature.



Protéger la ressource en eau potable :

- réduire les pollutions diffuses sur les captages d'alimentation en eau potable dégradés,
- prendre en compte la protection des captages d'alimentation en eau potable dans les documents d'urbanisme.



Limiter le ruissellement des eaux pluviales (source de pollution des cours d'eau).



Améliorer la connaissance des freins et leviers techniques, économiques et sociologiques, au développement des stratégies de réduction des pollutions.



95

captages prioritaires
à protéger dans le bassin
pour l'alimentation
en eau potable d'ici 2024

ORIENTATION C Agir pour assurer l'équilibre quantitatif

La gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau est un enjeu majeur, qui va s'accroître avec le changement climatique, pour l'alimentation en eau potable, le développement des activités économiques ou de loisirs et le bon état des milieux aquatiques.

Les actions à combiner sur les territoires, pour assurer durablement l'équilibre quantitatif en période d'étiage, portent, pour l'essentiel, sur :

- la maîtrise des prélèvements,
- les économies et une meilleure utilisation de l'eau prenant en compte tous les usages,
- la mobilisation de réserves en eau existantes ou à créer,
- la recherche de ressources alternatives telles que la réutilisation des eaux non conventionnelles.

Toutes les autres actions contribuant au ralentissement des écoulements et favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol (implantation de haies, restauration de zones humides, zones d'expansion des crues, réduction de l'imperméabilisation...) sont encouragées.

PRINCIPES & MODALITÉS D'ACTIONS

Généraliser l'utilisation rationnelle et économe de l'eau : modification des pratiques culturales, diversification des assolements, réduction des fuites dans les réseaux.

Généraliser la mobilisation des retenues d'eau existantes pour soutenir les débits des cours d'eau.

Mettre en œuvre **des projets de territoire de gestion de l'eau (PTGE)** pour mener les actions nécessaires à la gestion équilibrée de la ressource.



Les SAGE étudient :

- **comment réaliser des économies d'eau,**
- **les moyens de valoriser et/ou d'optimiser la gestion** des ressources en eau existantes.



Permettre et favoriser le stockage de l'eau dans les sols et les nappes grâce à la mise en place de solutions fondées sur la nature.



Réduire les fuites dans les réseaux de transport d'eau potable en zone urbaine.



Réutiliser les eaux non conventionnelles (eaux pluviales, eaux usées traitées) pour certains usages (espaces verts, valorisation agricole...).

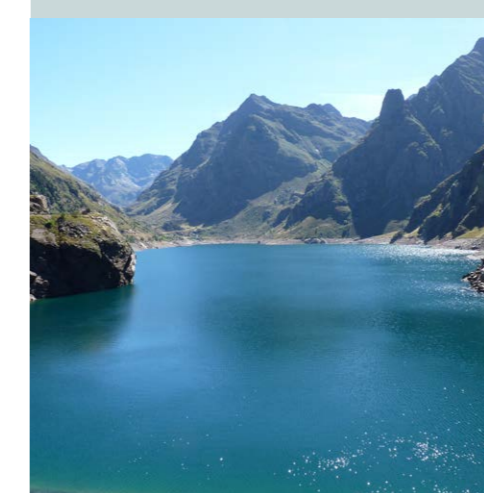


Définir un cadre de révision des débits de référence pour prendre en compte l'impact du changement climatique.



65

points de référence
pour maintenir
un débit suffisant
dans les rivières



ORIENTATION D Préserver et restaurer les fonctionnalités des milieux aquatiques

Le bassin Adour-Garonne abrite des milieux aquatiques et humides d'un grand intérêt écologique qui jouent un rôle majeur dans le maintien de la biodiversité, dans l'épuration et la régulation des eaux. Pour les préserver et les rendre plus résilients face au changement climatique, le SDAGE 2022-2027 propose une approche globale des milieux aquatiques, des têtes de bassin jusqu'aux estuaires.

PRINCIPES & MODALITÉS D'ACTIONS

Restaurer la continuité écologique des cours d'eau notamment pour favoriser la circulation des poissons migrateurs, et réduire l'impact des aménagements sur les milieux aquatiques.

Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau et le littoral en agissant à l'échelle des bassins versants.

Préserver et restaurer les têtes de bassins versants, les zones humides et la biodiversité liée à l'eau.

Réduire la vulnérabilité face aux risques d'inondation et de submersion en lien avec le Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI).



Renforcer dans les SAGE **les mesures de préservation et de restauration** des têtes de bassin versant et des zones humides.



Maintenir la biodiversité et prévenir les inondations grâce à la mise en place de solutions fondées sur la nature.



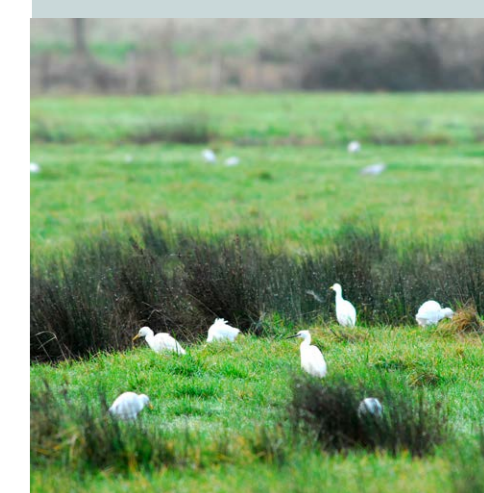
Limiter l'urbanisation dans les zones naturelles d'expansion de crues et préserver les habitats écologiques grâce à l'adaptation des documents d'urbanisme.



Atténuer les pics de crues par le stockage des eaux de ruissellement urbain.



Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur les milieux aquatiques.



≈1000

ouvrages à équiper
pour assurer la libre
circulation des
poissons et sédiments



Donnez votre
avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

les inondations et le milieu marin

L'eau

Cette consultation est l'occasion de vous informer
et de vous exprimer sur des décisions dans le domaine de l'eau
qui nous engagent collectivement.

Nous sommes tous concernés. **Votre avis compte!**

QUI EST CONSULTÉ ?

Le public et les partenaires institutionnels (conseils départementaux, conseils régionaux, chambres consulaires, établissements publics de coopération intercommunale, établissements publics territoriaux de bassin, commissions locales de l'eau, associations de protection de la nature et de consommateurs, services de l'État...).

SUR QUOI ?

Le projet de schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures (PDM) associé. Ces documents seront mis en œuvre de 2022 à 2027.

En savoir +

Le site eau-grandsudouest.fr met à disposition les documents suivants:

- « Enjeux pour l'eau, questions importantes »,
- « État des lieux complet 2019 du SDAGE-PDM »,
- « 50 ans d'actions », synthèse générique des actions de l'Agence de l'eau Adour-Garonne.

Une synthèse sur l'évolution, ces 50 dernières années, de la surveillance des rivières du bassin est également disponible sur evolution-rivieres.eau-adour-garonne.fr

QUI CONSULTE SUR LE SDAGE-PDM ?

Le président du Comité de bassin et
le Préfet coordonnateur de bassin

QUAND ?

Pour les partenaires institutionnels

du 1^{er} mars au 1^{er} juillet 2021

Pour le grand public

du 1^{er} mars au 1^{er} septembre 2021

COMMENT DONNER SON AVIS ?

En vous rendant, au choix:

- sur le site eau-grandsudouest.fr
- au siège de l'agence de l'eau Adour-Garonne, aux heures ouvrables, 90 rue du Férétra - CS 87801 - 31078 Toulouse Cedex 4.